

Annonces Légales

Arrêté 2022-173 fixant la liste des supports habilités à recevoir des annonces judiciaires et légales pour l'année 2023 en Martinique

En vertu de cet arrêté, le tarif est conforme à l'arrêté du 19 novembre 2021

MODIFICATION

FI31369

CLINIQUE DE LA TOUR

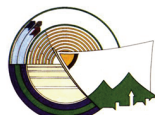
Société par actions simplifiée
Au capital de 100 000 euros
Siège social : ZAC de Rivière Roche
Quartier Morne Dillon Nord
97200 FORT-DE-FRANCE
819 007 055 RCS FORT DE FRANCE

Aux termes des décisions de l'Associée unique en date du 30 juin 2022, il a été notamment constaté la nomination en qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire de la Société " B.J.L CONSULTANTS EXPERTISE COMPTABLE ET COMMISSARIAT AUX COMPTES ", SAS ayant son siège social à TOULOUSE 31100 31, Avenue Jean François Champollion, immatriculée au RCS de TOULOUSE sous le numéro 352 687 701, en remplacement de M. Jean TOUBOUL.

Pour avis,
La Présidente,
La SAS "Legacy Healthcare Investments"
Représentée par M. Philippe LA-CROSSE

MARCHÉ PUBLIC

FI31368



VILLE DU CARBET

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU

Le Maire de la Ville du CARBET a ordonné de procéder à la mise à disposition du public du dossier de déclaration de projet n°1 du Plan Local d'Urbanisme du Carbet emportant mise en compatibilité du PLU.

La ville soutient un projet d'envergure de spiritourisme à l'habitation Lajus : il s'agit de réhabiliter cette habitation localisée à proximité du bourg du Carbet et de relancer l'exploitation agricole et ruminère.

Ce projet intègre également une dimension touristique (restauration, organisation de visites, ...).

A cet effet, le dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU sera mis à la disposition du public comme suit :

- Période : du 15 novembre 2023 au 15 décembre 2023

- Lieu : Mairie du Carbet (Accueil)
- Horaires : du lundi au vendredi de 7h à 13h

Madame Delphine BLERALD a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Fort de France, pour mener l'enquête sur les dispositions de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU.

Le dossier relatif à l'enquête publique et le registre d'enquête publique seront tenus à la disposition du public pendant la durée

de l'enquête à l'accueil de la mairie du Carbet aux horaires d'ouverture de la mairie

Le dossier relatif à l'enquête publique pourra également être consulté sur le site internet de la ville.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. Les observations pourront également être transmises par correspondance au commissaire enquêteur et adressées à la mairie du Carbet à l'adresse suivante : Place Jules Grévy, Le Bourg 97221 LE CARBET.

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au maire du Carbet l'exemplaire du dossier d'enquête, accompagné du ou des registres et pièces annexées, avec son rapport et, dans un document séparé, ses conclusions motivées.

Au terme de l'enquête réalisée par délibération l'organe délibérant du conseil municipal pourra approuver la déclaration de projet n°1 du Plan Local d'Urbanisme du Carbet emportant mise en compatibilité du PLU.

A Le Carbet, le 19 octobre 2023

Le Maire, Jean-Claude ECANVIL.

MARCHÉ PUBLIC

FI31370



Direction de l'environnement
de l'aménagement
et du logement

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé conformément à l'arrêté préfectoral n° R02-2023-10-24-00003 du 24 octobre 2023, de l'ouverture conjointe d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) et parcellaire relatives à l'acquisition par voie d'expropriation des unités foncières des îlots Gueydon, Sèvere, Cazotte, Dib - Notte et Marché aux Poissons dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) de la ville de Fort-de-France - Quartier Ouest : Centre-ville / Rive droite.

Cette enquête publique d'une durée de trente neuf (39) jours consécutifs se déroulera du 13 novembre 2023 au 21 décembre 2023 à la mairie de Fort-de-France - Service « Urbanisme », siège de l'enquête publique.

Monsieur Yann LE DUFF, désigné en qualité de commissaire enquêteur, titulaire par décision n° E23000008/97 du 21 septembre 2023, procédera à l'ouverture de l'enquête publique, le 13 novembre 2023 et siègera à la mairie de Fort-de-France - Service « urbanisme » - 5ème étage, siège de l'enquête publique. Il se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites et orales aux dates et heures indiquées dans les tableaux ci-après :

Permanence du mois de novembre 2023

lundi 13 novembre 2023 8h00 - 12h00 Ouverture et Permanence

jeudi 16 novembre 2023 14h30 - 16h00 Permanence

mardi 21 novembre 2023 8h00 - 12h00 Permanence

samedi 25 novembre 2023 8h00 - 12h00 Permanence

jeudi 30 novembre 2023 8h00 - 12h00 Permanence

La permanence du samedi 25 novembre 2023 aura lieu à l'immeuble Saint-Louis - Local C5 - RDC Galerie Lumina 1 rue Loulou Boislaville à Fort-de-France

Permanences du mois de décembre 2023

mardi 5 décembre 2023 14h30 -

16h00 Permanence

vendredi 8 décembre 2023 8h00 - 12h00 Permanence

mardi 12 décembre 2023 8h00 - 12h00 Permanence

samedi 16 décembre 2023 8h00 - 12h00 Permanence

jeudi 21 décembre 2023 8h00 - 12h00 Permanence et Clôture

La permanence du samedi 16 décembre 2023 aura lieu à l'immeuble Saint-Louis - Local C5 - RDC Galerie Lumina 1 rue Loulou Boislaville à Fort-de-France

Le dossier d'enquête publique conjointe, les pièces qui l'accompagnent et les registres d'enquête publique sont déposés à la mairie de Fort-de-France, pendant le délai prévu à l'article 2 de l'arrêté susmentionné. Le dossier est consultable à la mairie de Fort-de-France, aux jours et heures habituels d'ouverture des services, et également sur le site internet de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) à l'adresse ci-dessous :

www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/ « participation du public/enquêtes publiques 2023 /Enquête publique ».

Le public peut prendre librement connaissance et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres ouverts à cet effet, ou les adresser par courrier au commissaire enquêteur, à la mairie de Fort-de-France ou par mail à l'adresse ci-après, avant la clôture de l'enquête publique : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr.

Toutes les informations relatives à ce dossier pourront être demandées aux personnes ci-après désignées :

Madame Léa CAMPMAS - Juriste

05 96 79 24 15 - 05 96 28 04 35

lea.campmas@epf-martinique.com

Madame Marie-Claude LISE - Juriste

foncier

05 96 79 24 15 - 05 96 79 24 17

marieclaude.lise@epf-martinique.com

L'Établissement Public Foncier Local (EPFL) de Martinique est le responsable du projet.

Les frais afférents à cette enquête publique conjointe (publicité dans les journaux, publicité sur le site ainsi que l'indemnisation du commissaire enquêteur) sont à la charge de l'Établissement Public Foncier Local (EPFL) de Martinique.

Pendant un (1) an à compter de la date de clôture de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus d'une part, à la disposition du public à la mairie de Fort-de-France et à la DEAL aux jours et heures d'ouverture au public et d'autre part, sur le site internet de la DEAL :

www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/ « participation du public/enquêtes publiques 2023 ».

Schoelcher le 27 octobre 2023

Pour le Préfet de la Martinique et par délégation

La Directrice Adjointe de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement

Véronique LAGRANGE

Notre e-mail

contact@lelegis.fr

Notre téléphone

05 96 70 54 38

Une annonce
légale
à
publier
en
Martinique ?

Simple
Facile

Paiement
sécurisé

24 H / 24

7 Jours / 7

www.lelegis.fr